

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 3 – Actions internationales et européennes
Fonctionnement
Chapitre 930– Services généraux
Sous-fonction 04 Actions interrégionales, européennes et internationales
044 Aide publique au développement
Programme « Solidarité internationale »
Action « Solidarité internationale »

L'action est abondée de 0,2 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposé des motifs :

En adoptant le rapport cadre sur la politique internationale en 2010, l'assemblée plénière s'est engagée à placer la solidarité internationale au cœur de son action. A travers la création du dispositif « Solidarité internationale », la Région a fait le choix de soutenir des projets d'envergure en dehors des zones de coopération prioritaire.

Si la volonté de l'exécutif de renforcer les moyens pour les zones de coopération de la Région est partagée, il est inconcevable d'exclure tout soutien à des projets innovants et d'envergure dans d'autres pays du monde, encore moins quand ces projets participent à la préservation des Biens publics mondiaux.

En effet, à travers ce dispositif, la Région soutient des projets d'ONG dans les domaines qui concourent à la préservation des biens publics mondiaux tels que l'environnement (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, lutte contre la désertification...), la santé, la production de connaissances (recherche pour le développement), la promotion du pluralisme culturel et linguistique, la promotion d'une culture de paix dans les zones affectées par des conflits ou encore l'appui institutionnel aux collectivités dans la gestion locale de biens publics.

Eu égard à la consommation des crédits en 2013 dédiés au dispositif « Solidarité internationale », qui témoigne de sa réussite globale, il convient de maintenir l'appel à projet « solidarité internationale ». Ce sont donc les crédits nécessaires en

fonctionnement au maintien de l'appel à projet « Solidarité internationale » qui sont l'objet de cet amendement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mounir Satouri', written in a cursive style.

Mounir Satouri